

© Claude Vittiglio / TV5MONDE



Le mot du Recteur

Dans la perspective du XII^e Sommet de la Francophonie qui se réunira à Québec du 17 au 19 octobre 2008, plusieurs activités à caractère scientifique sont organisées et soutenues par l'Agence universitaire de la Francophonie. Notre Agence, institution multilatérale, promeut l'excellence universitaire francophone dans tous les domaines du savoir ; elle participera à des événements scientifiques, économiques, littéraires, philosophiques.

L'Agence s'intéresse à la question de l'identité francophone, laquelle sera au centre des échanges entre chefs d'État à Québec. Cette identité a pour fondement la pratique de la langue française. L'Agence universitaire entend développer notre langue commune et promouvoir son apprentissage dans le cadre du projet commun de formation des maîtres conduit avec l'Organisation internationale de la Francophonie ; elle soutient également le Congrès mondial des professeurs de français, organisé à Québec du 21 au 25 juillet 2008 par la Fédération internationale des professeurs de français, regroupant plus de 70 000 enseignants dans le monde.

Ce texte, rédigé par **Jean-Pierre Asselin de Beauville** et **Jean-Louis Hiribarren**, est présenté par l'Agence universitaire de la Francophonie, comme contribution au débat sur l'identité francophone.

Bernard Cerquiglini

L'identité francophone : utopie ou réalité ?

La Francophonie institutionnelle ou politique est souvent réduite à un simple regroupement de pays visant à perpétuer le lien entre la France et ses anciennes colonies. Cette interprétation ignore la genèse du mouvement francophone et sa géopolitique. En effet, en moins de quarante ans, depuis sa création à Niamey en 1970, cet ensemble a beaucoup évolué ; si bien que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui regroupe aujourd'hui 68 États et Gouvernements, a été amenée à se doter d'une direction politique, représentée par un Secrétaire général, et à s'appuyer sur quatre opérateurs : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), une chaîne de télévision (TV5Monde) et un institut universitaire (Université Senghor). Il paraît donc légitime de s'interroger sur l'identité même de l'ensemble géoculturel que cette organisation est censée représenter. Au delà de la Francophonie politique et institutionnelle, il s'agit aussi de tenter d'évaluer cette question identitaire pour l'ensemble de l'espace francophone mondial qui, lui aussi, a évolué sous l'emprise de la mondialisation contemporaine.

Quels sont les fondements de cette identité ?

Quel est l'impact de la mondialisation sur elle ?

Quels sont les leviers d'action essentiels ?

Quels sont les perspectives et les enjeux en cause ?

Ce texte se veut un élément de réflexion sans pour autant vouloir clore le débat.

L'identité francophone : utopie ou réalité ?

Qu'est ce que l'identité ?

Définir le concept « d'identité » semble une tâche difficile sinon impossible. Il s'agit là d'une notion très utilisée dans le langage courant sans, pour autant, que personne ne sache véritablement quel est son contenu exact. Récemment, Krzysztof Pomian, historien, conseiller scientifique du Musée de l'Europe à Bruxelles, écrivait¹ : « l'identité belge est difficile à définir. Elle relève de diverses caractéristiques dont l'aptitude au compromis est l'une des principales ». Dans² on peut lire « Voilà qui nous mène au seuil d'une définition à portée générale de la production de l'identité collective en vertu de laquelle cette dernière se constitue dans la rencontre des récits (et des revendications) identitaires en lutte pour la reconnaissance. Cela signifie qu'on ne peut pas établir de manière radicalement scientifique les fondements rationnels de l'identité ». Ce flou conceptuel est d'autant plus gênant qu'il est susceptible d'entraîner de nombreuses incompréhensions.

Dès l'antiquité, les Grecs débattent du « bateau de Thésée »³, personnage mythologique dont l'embarcation, à chaque voyage entre Athènes et le port de Delphes, nécessite le changement d'une planche de la carène. Après avoir changé toutes les planches de la coque, peut-on considérer qu'il s'agit toujours du même bateau ? Le « carénéur » qui, au fur et à mesure, aurait récupéré toutes les planches usagées et toutes les pièces afin de réassembler le bateau, serait-il en possession du véritable « bateau de Thésée » ?

En mathématique, l'identité se définit rigoureusement par rapport au principe de substitution. L'expression numérique : $3707 = 3700 + 7$, constitue une identité puisque, de part et d'autre du signe égal, les deux termes sont parfaitement interchangeables. L'identité mathématique ne se conçoit qu'en référence à l'égalité. Deux objets mathématiques sont dits « identiques » s'ils sont égaux. Aristote⁴, quant à lui, oppose l'identité numérique d'une part, à l'identité dans les domaines de l'espèce et du genre d'autre part. Il parle « d'identité de l'espèce » (au sens de l'apparence) « lorsqu'il y a plusieurs choses ne présentant aucune différence ». En ce sens, « un homme x est identique à un autre homme y » ou, en considérant le genre, « un homme est identique à un taureau ». On voit ici, qu'Aristote procède à une extension de l'identité mathématique classique basée sur une égalité stricte. Ici, il suffit que les objets comparés présentent certaines caractéristiques (ou variables) communes pour être déclarés « identiques ». On parle alors de concept multidimensionnel et synthétique. C'est, après Platon, une définition conduisant à une méthode de classification, de création de catégories ou de classes. En effet, tous les objets « identiques », au sens donné ci-dessus, seront considérés comme faisant partie d'une même classe. Cette façon de faire est aujourd'hui bien connue des spécialistes de la classifica-

tion automatique. On parle alors plutôt de « similarité » ou de « dissimilarité » ou « d'indice de distance » ou de « distance » au lieu « d'identité ». Cet aspect classificatoire de l'identité n'est pas sans présenter lui-même des difficultés.

En effet⁵, comment peut-on être certain de la validité d'une classification par rapport à la réalité objective ? La question est d'autant plus pertinente que seules certaines variables descriptives des objets sont prises en compte pour obtenir la classification alors, que théoriquement, ce nombre de variables est infini. Il est d'autre part facile de comprendre que l'ajout ou la suppression d'une ou de plusieurs variables dans la mesure des objets, pourra entraîner une modification des classes obtenues. Dès lors, quelle est la « bonne » (la « vraie ») classification ? On touche là à une interrogation fondamentale de la classification automatique.

Dès 1894, le logicien Gottlob Frege⁶ observe que l'identité est indéfinissable pour la raison qu'elle constitue une tautologie : « puisque toute définition est une identité, l'identité elle-même ne saurait être définie »....

Cette façon de caractériser l'identité à partir de variables descriptives est celle qui intervient lorsque les États et Gouvernements établissent les « cartes nationales d'identité » des citoyens. Dans ce cas, l'identité est définie, pour tous les citoyens, par un certain nombre de critères (sexe, taille, lieu et date de naissance, état civil, couleur des yeux,...). Mais, un individu qui, à la suite d'un accident, perdrait la première phalange de l'index de la main droite, celle de l'empreinte digitale, perdrait-il ou changerait-il d'identité ? On retrouve ici une situation comparable à celle du « paradoxe du bateau de Thésée ».

On pourrait concevoir, dans ce contexte, une sorte de « relation d'ordre » entre identités de façon à les ordonner par rangs de « force » ou « d'intensité » croissante ou décroissante. En effet, une identité définie à partir d'individus (ou d'objets) décrits par une seule variable, pourrait être considérée comme « plus faible » qu'une identité faisant intervenir plus d'une variable dans la description des individus. Par exemple, deux humains « identiques » décrits par les deux variables « couleur de peau » et « sexe » seraient considérés comme « plus fortement identiques » que s'ils étaient « identiques », mais décrits par la seule couleur de leur peau : deux femmes noires seraient plus fortement identiques que deux noirs (sans considération du genre). Plus précisément, cette relation d'ordre entre identités, suppose que les sous-ensembles de variables descriptives de chaque objet puissent être « comparables », c'est à dire, inclus (au sens de la théorie des ensembles) l'un dans l'autre au sens large. Ainsi, une identité basée sur le sous-ensemble de variables {sexe, pointure, couleur de peau, taille} sera plus « forte » qu'une identité basée sur le sous-ensemble {sexe, taille,}

1 Journal « Le Monde » daté du 20-21 janvier 2008, article intitulé « En Belgique, c'est l'Europe qui se joue ».

2 Ouvrage collectif « Le français, langue de la diversité québécoise », Éditions Québec-Amérique, Canada, 2006, page 141.

3 Thucydide : « Histoire », cité par Hobbes, T., dans « De Corpore », III, I.1

4 « Organon » I.2

5 JPAsselin de Beauville, Fatima-Zohra Kettaf. « Bases théoriques pour l'apprentissage et la décision en reconnaissance des formes », Editions Cepadues, France, 2005

6 Extrait de E. Hurssel : « Philosophie der Arithmetik » dans Zeitschr. f. Philos Kritik, NE, 103, 1894

inclus dans l'ensemble précédent. On évoque ici une notion d'ordre assez répandue dans le langage courant, par exemple lorsqu'on dit d'une personne donnée qu'elle se sent plus francophone qu'une autre.

Les variables intervenant dans la définition de l'identité ne semblent pas toutes jouer le même rôle. Il est facile de comprendre, par exemple, qu'en général, la variable « sexe » ou la religion ou l'idéologie d'une personne jouera un rôle plus déterminant dans la construction de l'identité de cette personne que la pointure de ses chaussures. Bien entendu cette observation pourrait être fautive si la pointure en question était extraordinaire. Il en va ainsi de la langue qui, à des degrés divers, interviendra dans la construction identitaire. Cela est une évidence si on prend en compte le fait que la langue est un vecteur majeur de la culture mais, également de façon plus fine, que le recours à la verbalisation est souvent un moyen d'appréhender les phénomènes identitaires. Il y a près d'un demi siècle, Levi-Strauss⁷ soulignait déjà « l'importance de nommer et de classer le réel ». Pour que le monde soit intelligible à tout être humain, celui-ci est dans l'obligation de classer les éléments de son environnement (êtres vivants ou non, lieux, situations,...). Sans cela il ne pourrait vivre dans cet environnement. Un nom propre, ajoutait Levi-Strauss, est un opérateur de classification. Nommer est aussi la possibilité de mémoriser, de se représenter, de parler d'un personnage, d'un objet, d'un paysage, d'un pays, sans l'avoir sous les yeux. Tout cela explique donc que le langage et la langue soient très souvent sélectionnés comme des indicateurs pertinents de l'identité. Dans le cas de la République française, « les membres de l'Assemblée nationale, quelques mois après sa création en 1789, en vinrent rapidement à considérer la langue comme une façon de créer et de solidifier une identité nationale »⁸. En 1835, Alexis de Tocqueville écrivit même⁹ que : « Le lien du langage est peut être le plus fort et le plus durable qui puisse unir les hommes ». Cependant, E. Boesch¹⁰ soulignait que l'on ne peut s'attendre à une correspondance univoque entre le soi vécu et le soi « sémantisé » et, a fortiori, avec le soi verbalisé.

De façon incidente, on notera qu'en linguistique l'identité des mots peut poser problèmes. Ainsi, « une bonne femme » n'est pas sémantiquement équivalent à « une femme bonne »... Cependant, l'important reste que les langues ne sont pas seulement des outils au service de l'expression, de la communication, du dialogue. Chacune d'elle véhicule à la fois une culture faite de valeurs, de mythes, de pratiques sociales, de mémoire d'événements, de connaissances spécifiques... ; tout un héritage, une rhétorique, que des tournures, des expressions propres ont stratifié pour en faire un corpus, un système de pensée, un bien partagé. Chaque langue comporte à la fois des règles syntaxiques particulières et une collection de mots faisant l'objet de la lexicologie, de la sémantique. Sans négliger les interactions constantes entre le locuteur et le langage qu'il emploie spontanément (souvent

sa langue maternelle), on sait aujourd'hui qu'une langue donnée, non seulement favorise une appréhension particulière du monde, un rapport au monde, un point de vue, mais aussi forge en conséquence des habitudes mentales, des procédures de réflexion, de raisonnement, d'expression. Julie Barlow et Jean-Benoît Nadeau⁸ écrivent même en page 27 de leur ouvrage : « Au cours de cette conférence (Conférence des ministres des finances de la Francophonie, Monaco, 1999), nous avons constaté à quel point la langue était devenue une nouvelle réalité politique sur la scène internationale, car sur certaines questions, des pays s'alignaient en fonction de leurs langues maternelles ou adoptives – bien des propagandistes en faveur de l'invasion de l'Irak en 2003 l'ont fait sur la base d'une solidarité anglo-saxonne ». Dès lors, on peut mieux comprendre l'acharnement des tenants de la langue unique, c'est en effet un moyen d'aboutir à la pensée unique...

Pour reprendre l'exemple de « la bonne femme » ou de « la femme bonne », on sait qu'il existe des langues où l'adjectif (épithète) est toujours placé avant le nom qu'il qualifie. Cette règle est une contrainte, elle crée des habitudes de pensée et force à l'utilisation d'autres procédés linguistiques pour exprimer, par exemple, le surplus de sens que contient en français l'expression « femme bonne ». On pourra, ainsi, remplacer « femme bonne » par « femme ayant de grandes qualités humaines »... Il en est de même pour l'emploi de l'ergatif (cas grammatical indiquant l'agent du procès dans certaines langues flexionnelles (basque, tibétain)), inconnu dans la langue française, désinence qui permet de préciser qui est « l'actant », qui est le patient, autrement dit qui agit et qui subit l'action. La linguistique comparée fourmille d'exemples de ce type. Dans le même ordre d'idée, des auteurs polyglottes prétendent qu'ils préfèrent écrire dans la langue qui leur permet une expression plus libre, même si celle-ci n'est pas leur langue maternelle. On perçoit ici tout l'intérêt du multilinguisme. Même les connaissances scientifiques relèvent des cultures sous-jacentes¹¹.

Tous les locuteurs qui s'expriment dans une même langue, partagent une caractéristique commune déterminante et donc, d'une certaine façon, cette caractéristique partagée doit intervenir dans la construction identitaire. Cependant, il faut être conscient que la langue seule ne peut définir complètement l'identité d'un individu comme le prouvent, par exemple, les différences de perception entre un québécois francophone, plutôt de culture nord américaine et, un français de culture plus européenne.

Le concept de culture est indissociable de celui d'identité. Empruntons, pour cela, une définition due à Jean Tardif et Joëlle Farchy¹² : « Dans une perspective dynamique, la culture se présente comme un système symbolique évolutif qui permet à l'individu de se relier à son passé et à son avenir à travers des choix qui lui permettent de se construire comme être social. C'est à dire que l'identité qui est la condition

⁷ « La pensée sauvage », Plon, Paris, 1962

⁸ J. Barlow et J.B. Nadeau « La grande aventure de la langue française », Edition Québec-Amériques, Canada, 2007, page 164

⁹ « De la démocratie en Amérique », Éditions Gallimard, Paris, 1992

¹⁰ « La détermination culturelle du Soi - Psychologie de la connaissance de soi », Ed. Presse Universitaire de France (PUF), 1975

¹¹ JP Asselin de Beauville, P. Chardenet, « Quelle dynamique pour la diversité linguistique ? », revue Riveneuve-Continents, n°3, 2005, p 56-6

¹² « Les enjeux culturels de la mondialisation culturelle », Éditions Hors Commerce, Paris 2006, page 43

même de l'être-au-monde, ne peut être réduite à sa dimension individuelle : elle se construit à travers la relation aux autres, elle est indissociable d'un processus culturel ». La culture comme l'identité sont des processus structurants qui paraissent reliés à la société pour la culture (au « pôle social » comme le disent J. Tardif et J. Farchy) et à l'individu pour l'identité (le « pôle subjectif individuel » de Tardif et Farchy). Mais individus et société étant intimement liés, il est clair que parler de culture revient à parler d'identité et réciproquement. En outre, il apparaît que plus la culture est développée et plus l'identité des personnes aura des chances de pouvoir s'affirmer.

Tout ce qui a été dit jusqu'à présent ne prend pas en compte le fait essentiel que, pour les êtres humains, l'identité n'est pas seulement un phénomène statique mais se développe aussi selon un processus dynamique. Les humains peuvent aussi s'approprier leur identité, en d'autres mots, choisir leur identité, qui dans ce cas est non seulement indépendante des seules variables descriptives de l'individu, mais est aussi susceptible d'évoluer dans le temps. Il est, par exemple, remarquable que deux jeunes métisses martiniquaises, cousines germaines, approximativement du même âge et ayant reçu des éducations comparables, très semblables au plan de leur couleur de peau, « s'identifient » distinctement par rapport à la future élection présidentielle aux USA. L'une, prenant parti pour Barack Obama en étant sensible surtout au fait qu'il est « noir » et ceci sans faire état de son programme, alors que sa cousine « s'identifie » plutôt à Hillary Clinton parce qu'elle est femme et blanche...

Ce type de processus d'identification se produit également pour les collectivités humaines. Le récent conflit qui a surgi en Côte-d'Ivoire à partir de l'introduction du concept « d'ivoirité », à propos de la délivrance des certificats de nationalité, a rompu brutalement l'unité de la société ivoirienne, faisant basculer la population dans deux camps opposés... Autre exemple, l'affaire récente de la dernière élection de miss France, Valérie Bègue, qui a vu les habitants de l'île de la Réunion faire bloc autour de « leur » miss (parce qu'elle est réunionnaise) alors que certains tentaient de lui enlever son titre pour des actes qu'elle aurait commis plusieurs années auparavant. Les réunionnais affirmant ainsi une forte solidarité identitaire... L'affirmation identitaire est aussi en oeuvre lors des grandes compétitions sportives internationales au cours desquelles on observe, souvent, un affaiblissement provisoire des clivages internes aux sociétés au profit de l'expression de la solidarité avec les équipes nationales.

On peut caractériser ce genre d'identité collective par le regroupement volontaire d'individus partageant au moins une valeur commune, que cette valeur soit culturelle, ethnique, historique, affective, philosophique ou autre. On désigne souvent ce concept par « identité sociale » ou « identité culturelle ». Ici, l'identité se vit par l'action ou par la production d'oeuvres au sens large. On observe qu'une même pratique professionnelle, un même niveau de revenus, des pratiques sociales ou culturelles voisines peuvent conduire un

groupe humain à développer une identité sociale ou culturelle particulière. Les supporters de matchs de rugby, par exemple par leurs aspirations de résultats, leurs tenues vestimentaires, leurs comportements pendant les matchs, illustrent bien la création d'une identité sociale, même passagère. Annick Durand-Delvigne¹³ observe que : « dans la dynamique de l'identité apparaissent les réalités que sont la communauté et la culture. Elles précèdent l'individu et rendent possibles des apprentissages et des expériences, des rencontres avec d'autres, elles attribuent des statuts et prescrivent des rôles. De ces situations se dégageront, tout en y restant liés, des « soi » qui seront des éléments de formation d'un « Soi » constitué par l'intermédiaire d'un processus synthétique, l'identité. Le « Moi » n'apparaît alors pas comme une essence à découvrir, il est plutôt l'aboutissant et le résultat éphémère de cette chaîne, éphémère, parce que pouvant être remis en cause, voire dissout par des événements qui annihilent ou susciteront le renouvellement de « Soi ». »

Souvent, la complexité de ce concept d'identité entraîne que, pour la clarté de l'exposé, on distingue « identité individuelle » de « identité collective » ou encore, « l'identité statique » de « l'identité dynamique ». Dans la réalité cependant, tout est étroitement imbriqué¹⁴.

A ce stade de l'exposé il nous paraît possible de produire une définition du concept d'identité qui synthétise le mieux possible ce qui a été écrit plus haut. Cette définition nous a été indiquée par le professeur Bogumil Jewsiewicki, titulaire de la chaire de recherche du Canada en histoire comparée de la mémoire (CELAT- Université Laval, Québec, Canada). Elle est extraite du livre de Nathalie Heinich¹⁵ : « L'identité c'est la résultante de l'ensemble des opérations par lesquelles un prédicat est attribué à un sujet... Elle doit être pensée comme la mise en cohérence de trois moments : l'auto-perception, c'est à dire la façon dont la personne se perçoit elle-même ; la représentation, soit la façon dont elle se présente à autrui ; la désignation, c'est à dire la façon dont elle est désignée par autrui. Et ceci qu'il s'agisse de personnes ou d'institutions ».

Dire que c'est « une résultante », c'est en finir avec l'idée fautive selon laquelle il s'agirait de quelque chose d'assigné a priori à un individu : l'identité est un concept dynamique qui se construit. Parler de « d'un ensemble », c'est refuser de réduire l'identité à une seule dimension, une seule variable. C'est aussi repousser la prise en compte, a priori et hors contexte, de la pertinence des variables : sexuelle, religieuse, ethnique, professionnelle, familiale, ... « Opération », c'est affirmer qu'il n'y a pas d'identité sans des actes concrets de nomination, de désignation, de présentation de soi. « Prédicat » (par exemple : « femme », « juive », « noir », « sociologue », ...) met l'accent sur l'importance de la dimension linguistique ou narrative sans laquelle le concept d'identité reste un concept creux. « Est attribué », implique que le prédicat peut s'appliquer aussi bien par le sujet lui-même que par autrui et dans des contextes précis d'auto-représentation, de représentation ou de désignation. Quant au « sujet », il peut être un humain, un animal ou une institution...

¹³ « L'identité : problèmes conceptuels et méthodologiques- Le recours à l'analyse des correspondances, Bulletin de Psychologie, tome XXXVII, n°366, 1984, pages 757-765

¹⁴ Erikson E.H., « Identity Youth and crisis », W.W. Norton and company, New-York, 1968.

¹⁵ « La sociologie à l'épreuve de l'art » (première partie), Editions « Aux Lieux d'être », Paris, 2006, page 76

Identité et mondialisation

Muni de ces données de base, nous souhaitons maintenant traiter des raisons profondes qui confèrent, au moins de nos jours, une acuité et une grande actualité à ce concept d'identité, à ses interférences avec le monde contemporain. Un élément explicatif de son importance pour la personne humaine (domaine auquel nous nous intéressons dans ce texte) nous semble lié au fait que l'être humain, pour pouvoir vivre dans son environnement, éprouve le besoin fondamental de « reconnaître » les éléments de cet environnement. « Reconnaître » signifiant ici « renommer », « catégoriser », soit placer les éléments qui se ressemblent dans une même classe ou catégorie mentale. Ainsi, dire « cet objet est rond », revient à le placer en mémoire dans la classe des « objets ronds », c'est à dire à lui attribuer les principales caractéristiques de cette classe d'objets. Cette faculté de constituer des catégories est d'ailleurs reconnue aujourd'hui comme une étape fondamentale de l'acte d'apprentissage chez un être humain. C'est aussi par un processus équivalent que certaines connaissances scientifiques ont pu émerger. Il suffit de se rappeler des grands « classificateurs » qu'ont été le naturaliste suédois Carl Von Linné (1707-1778) avec sa classification des plantes ou le chimiste russe Dimitri Mendeleïev (1834- 1907) avec sa classification périodique des éléments chimiques....

Ainsi, l'être humain, une fois qu'il a perçu les éléments de son environnement éprouve une nécessité vitale à « identifier », parmi ces éléments, ses semblables notamment, afin, dans un premier temps au moins, de pouvoir se solidariser de ceux-ci pour mieux faire face aux difficultés qui peuvent l'assaillir. On touche ici aux deux facettes du processus humain de reconnaissance qui permet à celui-ci, d'un côté d'évoluer en apprenant de son environnement mais aussi, de procéder à des identifications qui sont la conséquence de son apprentissage. L'identification revêt donc deux aspects complémentaires et intimement liés, qui d'un côté sont en relation avec la construction de la personnalité de l'individu et de l'autre, en lien avec la sauvegarde, la protection de cet individu. Cette observation est à mettre en parallèle avec un texte récent de deux écrivains martiniquais, Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau¹⁶ qui écrivent : « La notion même d'identité a longtemps servi de muraille : faire le compte de ce qui est à soi, le distinguer de ce qui tient de l'autre, qu'on érige alors en menace illisible, empreinte de barbarie. Le mur identitaire a donné les éternelles confrontations des peuples, les empires, les expansions coloniales, la traite des nègres, les atrocités de l'esclavage américain, les horreurs impensables de la Shoah, et tous les génocides connus et inconnus. Le côté mur de l'identité a existé, existe encore dans toutes les cultures, chez tous les peuples, mais c'est en Occident qu'il s'est avéré le plus dévastateur sous l'amplification des sciences et des technologies ». Dominique Wolton¹⁷, adopte une position voisine, lorsqu'il écrit : « La revendication identitaire culturelle est indispensable dans l'avenir avec deux issues. *L'identité culturelle* refuge, dont le fondamentalisme est la forme extrême. *L'identité culturelle relationnelle*, dont la cohabitation est l'horizon. La seconde évite les dérives identitaires ». On aborde ici un aspect dual du concept d'identité

qui d'une part, apparaît comme une nécessité vitale pour la survie de l'être humain et qui, de l'autre, peut conduire à une « dérive identitaire » manifestée par le fameux « mur identitaire » mis en exergue par E. Glissant et P. Chamoiseau¹⁶.

Le caractère défensif de l'identité (individuelle ou collective) nous semble d'ailleurs subir un renforcement alimenté par la mondialisation contemporaine. En effet, les populations les plus pauvres (des pays du Sud essentiellement) qui se déplacent vers les pays les plus riches (du Nord en général) afin de tenter d'y améliorer leurs conditions de vie ainsi que celles de leurs proches (même lorsque ceux-ci restent dans le pays d'origine), une fois parvenues au Nord, ont tendance à y constituer des communautés-ghettos afin de mieux se protéger d'un environnement socio-économique et culturel qu'elles ne comprennent pas et qui, souvent, ne fait pas grand effort pour les accueillir et les comprendre. Au sein de ces communautés, elles tendent à renforcer leur identité culturelle et sociale afin d'être plus fortes et de mieux faire pression sur le pays d'accueil pour qu'il prenne mieux en compte leurs besoins (problèmes d'emploi, de logement, de discrimination,...). Ce « renforcement identitaire » n'est d'ailleurs pas que défensif et peut aussi avoir des côtés plus constructifs. Il permet souvent à ces communautés d'approfondir leur propre culture, voire de la faire progresser et de la faire rayonner dans le monde. Nombre d'Antillais, par exemple, ont approfondi leur propre culture une fois qu'ils s'étaient déplacés en France hexagonale pour y chercher du travail. A. Césaire et L.S. Senghor, eux-mêmes, reconnaissent devoir beaucoup à l'auteur allemand Léo Frobenius qui par son ouvrage « Histoire de la civilisation africaine », Editions Gallimard, Paris, 1933, les a amenés à jeter un regard différent sur leurs propres cultures et a formulé le concept de négritude. Le regard de l'autre sur soi peut donc être constructif et contribuer à la construction du soi.

Néanmoins, ce phénomène de « différentiation » des communautés culturelles émigrantes au sein des pays d'accueil pose aujourd'hui de plus en plus de problèmes à ces pays qui, par ailleurs, traversent souvent une crise économique plus ou moins sévère. Le « mal des banlieues » en France, le grand déballage auquel ont donné lieu les audiences publiques de la Commission mise en place par le Gouvernement du Québec afin d'établir un rapport sur la question des « accommodements raisonnables » (sorte de compromis réglementaire destiné à adapter le droit québécois à la demande spécifique d'un membre d'une communauté culturelle), le renforcement des protections aux frontières du Sud des USA ou aux frontières de l'Union européenne, l'affaire des caricatures de Mahomet au Danemark, les refus français et néerlandais du Traité constitutionnel européen... Tous ces exemples témoignent des conséquences de cette différentiation.

Il est d'ailleurs paradoxal de constater que les pays qui prônent le plus le développement de la mondialisation des échanges et du libéralisme, soient pour la plupart les pays riches, que ces mêmes pays soient ceux qui tentent par tous les moyens (construction de barrières de protection aux frontières, politique restrictive d'attribution de visas,

¹⁶ « Quand les murs tombent- L'identité nationale hors la loi ? », Editions Galaade, Paris, Institut du Tout-Monde, septembre 2007, page 8.

¹⁷ « Demain la francophonie », Edition Flammarion, Paris, 2006, page 34.

restriction des quotas d'émigrants, réglementations professionnelles conservatrices,...) de se protéger des effets de cette même mondialisation sur les populations du monde...

On constate donc, contrairement à une idée répandue selon laquelle la mondialisation aurait pour seul effet d'atténuer les différences culturelles en uniformisant les cultures sur le modèle du pays dominant (actuellement les USA), que l'on assiste aussi à une exacerbation de ces différences culturelles au coeur même des pays d'accueil des émigrants...

Tout se passe donc comme si la mondialisation accélérée des échanges produisait deux effets inverses : par la diffusion, des produits culturels notamment, les citoyens des différents pays apprennent à connaître, à aimer ou haïr les cultures, les valeurs et les identités des autres. Les USA l'ont bien compris et exportent leurs industries de l'imaginaire en contribuant ainsi à améliorer leur balance commerciale tout en diffusant leurs valeurs et leur mode de vie. Un simple voyage dans un pays comme la France par exemple suffit à percevoir ces effets de mode liés à la diffusion de la culture anglo-américaine : le programme de fidélisation de la Compagnie Air-France s'intitule « Flying Blue », comme si cette locution anglaise était plus porteuse de clients qu'une dénomination française qui elle, au moins, aurait pu contribuer au dépaysement recherché par les touristes étrangers. Le même programme pour la Société Nationale des Chemins de Fer français permet aux clients d'accumuler des « S'Miles » au lieu de kilomètres. Le plan d'affaires de France-Télécom s'intitule « Next »... Il est difficile de trouver une affiche ou un film publicitaire qui ne comporte pas au moins un mot anglais. Dans les cafés, les restaurants, la musique d'ambiance est le plus souvent une musique et des chansons angloaméricaines... C'est là, une des manifestations de ce que nous désignerons par « l'effet uniformisant » de la mondialisation. Mais de façon opposée, les déplacements de populations, du Sud vers le Nord essentiellement, induits par cette même mondialisation, provoquent la création de communautés culturelles, de ghettos, dans les pays les plus riches, communautés qui tendent à renforcer leurs différences culturelles avec la culture du pays d'accueil. C'est là « l'effet différenciant » de la mondialisation. Les pays d'accueil du Nord se trouvent donc confrontés à deux ensembles de forces déstabilisantes, « l'effet uniformisant » d'une part, et « l'effet différenciant » d'autre part, qui agissent conjointement et qui concourent à l'affaiblissement de leurs cultures propres voire à des crises identitaires comme au Québec¹⁸.

Quand aux pays du Sud, les pays pauvres, qui alimentent le processus migratoire, ils doivent faire face à un grave effet de déculturation dû d'une part, à l'uniformisation culturelle induite par la mondialisation mais aussi, comme conséquence des pertes de populations (jeunes et intellectuels surtout) créées par les mouvements migratoires. Face aux difficultés récurrentes de la vie quotidienne, certains vont même jusqu'à récuser leurs traditions et leur culture qu'ils accusent d'être en partie responsables de leur retard sur le plan du développe-

ment. C'est ainsi qu'à Dakar est apparu récemment un slogan « la génération du concret », une sorte d'affirmation de la rupture de la nouvelle génération avec la culture chère à L.S. Senghor.

On peut donc dire qu'aujourd'hui, à un titre ou à un autre, le monde entier (y compris les USA) est en danger de perte de repères culturels, de résurgences de conflits identitaires, en un mot d'une certaine déshumanisation. Les sociétés paraissent « grippées » dans leur communication entre personnes se référant à des identités distinctes, celle-ci se déroulant alors sur un mode agressif, voire devenant impossible ou irréductible. Le regard de l'Autre sur Soi, qui est généralement source de progrès, est refusé. Par exemple, un citoyen de nationalité française dont la famille a un peu d'ancienneté dans cette nationalité, acceptera mal les critiques de la société française, si elles émanent d'un émigrant, même si ce dernier est lui aussi de nationalité française. Réciproquement d'ailleurs, l'émigrant acceptera peu les avis du français sur son pays d'origine. Cette constatation vaut également pour les pays du Sud. Il nous semble probable que cette attitude ait pour origine la peur de l'Autre, celle-ci étant sans doute activée par le terrorisme mondial, par les difficultés économiques, par la méconnaissance ou la connaissance superficielle des cultures et des religions... Dans les pays du Nord accueillant des communautés immigrées, les systèmes publics sociaux sont bousculés comme en témoignent : le désarroi des enseignants face à des classes multiculturelles, les difficultés relationnelles dans les systèmes de santé,... Dominique Wolton, dans l'ouvrage référencé plus haut, parle des « risques du triangle infernal : identité, culture, communication ».

A une époque de prise de conscience de l'importance du rôle de la diversité des cultures et des langues, comme en atteste la signature, le 21 octobre 2005, à l'Unesco, par 146 pays sur 154 présents, de la « Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », les États et Gouvernements des pays signataires se doivent de mettre en place toutes les dispositions susceptibles de permettre à leurs propres cultures de continuer à se développer.

Ils doivent simultanément se garder de renforcer les « murs identitaires » et ne pas oublier que, comme l'indique Joëlle Farchy, professeur à l'Université de Paris¹⁹ : « chaque individu est porteur d'identités multiples qui ne peuvent être réductibles à l'identité nationale. Les Kurdes, les Arméniens, les Arabes, les Hispanophones, les Québécois, les Juifs, se reconnaissent des identités qui ne se réduisent pas à celle de leur passeport. De plus, les identités collectives sont mouvantes ; en France, pas plus qu'ailleurs, il n'y a de valeurs établies une fois pour toute dans lesquelles chaque nouvel arrivant est sommé de se fondre. Grâce à un processus d'échanges interactifs, les identités évoluent. Le vrai défi est de parvenir à un juste équilibre, afin de respecter les identités existantes, et de leur permettre de s'enrichir par l'ouverture aux autres cultures du monde ».

¹⁸ Catherine Bertho-Lavenir : « Le Québec : une identité en péril », Medium-Transmettre pour innover, n°14, janvier-février-mars 2008.

¹⁹ Journal « Le Monde » du 29 mai 2007, article intitulé « Exception culturelle, identité et mondialisation »

Le monde politique a compris très récemment qu'il était temps de faire bouger les choses, comme peuvent en témoigner la nomination de membres des communautés culturelles minoritaires (ou minorités visibles) au sein de différents gouvernements des pays du Nord ou encore, l'incitation des minorités à s'engager dans les processus électoraux des pays d'accueil. Il nous paraît urgent que toutes les bonnes volontés, individuelles et collectives, se solidarisent afin de tenter de réguler et d'arrêter, les processus destructeurs produits par la mondialisation et fassent en sorte que cette dernière permettent des échanges plus équilibrés entre les différentes cultures de la planète, contribuant ainsi à l'épanouissement de la paix mondiale. E. Glissant et P. Chamoiseau ont eux aussi abordé cette question dans le fascicule référencé plus haut. Ils écrivent, en page 9 : « Le progrès humain ne peut pas se comprendre sans admettre qu'il existe un côté dynamique de l'identité, celui de la « Relation ». Là où le côté mur de l'identité renferme, le côté relation ouvre tout autant, et si, dès l'origine, ce côté s'est accordé aux différences comme aux opacités, cela n'a jamais été sur des bases humanistes ni d'après le dispositif d'une morale religieuse laïcisée. C'était simplement une affaire de survie : ceux qui duraient le mieux, qui se reproduisaient le mieux, avaient su pratiquer ce contact avec l'autre, compenser le côté mur par la rencontre du donner-recevoir, s'alimenter sans cesse ainsi : « à cet échange où l'on se change sans pour autant se perdre ni se dénaturer » ». Sur toutes ces questions, le lecteur pourra aussi lire avec profit l'ouvrage de Jean Tardif et Joëlle Farchy²⁰, dont il a été question plus haut.

Identité francophone : constats

Le concept d'identité étant maintenant mieux cerné, tout comme l'importance de la culture et de la langue dans sa formation, venons en au coeur même de notre interrogation : qu'est ce que l'identité francophone ? Qu'entend-on exactement par cette expression ? Cette identité a-t-elle une existence ?

Que signifie exactement l'adjectif « francophone » accolé au concept d'identité lorsque l'on considère les questions à l'échelle mondiale ? Un « francophone », selon le dictionnaire, est un individu capable de s'exprimer en français. Cette définition permet de considérer comme francophone par exemple, un citoyen chinois qui aurait aussi appris le français et qui serait capable de le lire, de l'écrire et de le parler. Partant de là, peut-on en déduire que toute personne qui s'exprime dans la langue française possède une identité francophone ? Cette méthode conduirait à affecter de la même identité francophone un québécois et un sénégalais par exemple, tous les deux connaissant le français. Il est clair que cette façon de faire ignore l'histoire, la culture, l'environnement, qui ont, on le sait, une influence considérable sur la formation des personnalités humaines. Il est, en effet, difficile de considérer que le québécois et le sénégalais s'identifient l'un à l'autre totalement. C'est pourtant cette approche qui semble prévaloir au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). L'OIF (qui regroupe actuellement 68 États

et Gouvernements), parle, en effet, de LA « Francophonie » pour désigner l'ensemble des États et Gouvernements membres de l'Organisation et, de LA « francophonie », pour représenter l'ensemble des locuteurs en langue française du monde. On pourrait en déduire, à tort, que le féminin singulier a pour conséquence qu'il existerait UNE identité francophone. Cependant cette interprétation ne résiste pas à un examen plus approfondi des thèses défendues aujourd'hui par la Francophonie institutionnelle qui a été un acteur déterminant dans l'adoption en 2005 par l'Unesco de la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ». Le Secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, dans un article récent²¹ écrit : « ... Ce projet politique (de la Francophonie), c'est celui du pluralisme culturel. Sans ignorer les rapports de force que n'excluent jamais les relations humaines, il a pour objectif de les discipliner et de les ordonner en définissant les conditions d'interactions équilibrées entre les sociétés et les cultures, compte tenu notamment du rôle et du poids des médias globaux. Il s'agit de défendre l'ouverture maîtrisée, le droit de pouvoir, dans le respect de valeurs fondamentales soumises à la pensée critique et dans le respect des autres, exercer ses choix individuels et collectifs dans des conditions suffisantes d'autonomie, sans contraintes ou conditionnements extérieurs déterminants, y compris pour la production et l'échange de ses diverses formes d'expression culturelle. ».

Cette diversité culturelle est, en effet, une réalité tangible de l'ensemble francophone mondial (175 millions de locuteurs environ). Pensons aux francophones en situation minoritaire dans leur pays tels, par exemple que, les Acadiens, les Québécois, les francophones canadiens résidant hors du Québec, les Wallons, les Valdôtains etc... En général, ces francophones ont dû défendre leur langue et leur culture face aux locuteurs majoritaires et ont, en conséquence, développé des identités francophones fortes mais souvent très ancrées dans leur environnement géographique local, en un mot très régionales. C'est ainsi qu'un Acadien ne se vivra pas « identique » à un Québécois bien que tous deux soient francophones et américains du nord. Dans certains cas (les Acadiens par exemple) l'identité est si forte qu'elle perdure même chez ceux qui ne parlent plus le français.

Dans nombre de pays, le français est langue officielle sans être la langue maternelle. C'est le cas de plusieurs pays d'Afrique (Sénégal, Mali, Guinée, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Bénin, Togo, Niger, Gabon,...). Dans ces pays, les identités francophones sont souvent vécues comme un atout supplémentaire, une identité s'ajoutant à l'identité nationale. Ces pays sont membres de la Francophonie institutionnelle (OIF) qui, souvent intervient, pour leur apporter une aide internationale au développement.

Dans d'autres pays, le français n'est pas la langue officielle mais est enseigné comme première langue étrangère et peut parfois, être langue de travail pour une partie de la population. On peut classer l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Liban, la Mauritanie,... dans cette catégorie. La plupart de ceux-ci sont

²⁰ « Les enjeux culturels de la mondialisation culturelle », Éditions Hors Commerce, Paris 2006, page 43

²¹ « Au service du pluralisme culturel », Revue « Manière de voir », numéro 97, février-mars 2008, page 53

membres de l'OIF mais pas tous (l'Algérie par exemple). Sans faire de généralisation abusive, on peut considérer que les identités francophones, dans ces pays, se placent au second rang après l'identité nationale. On pourrait parler « d'identités francophones secondaires ». Les identités francophones, dans ce cas, s'affirment plus intensément lorsque les citoyens de ces pays voyagent hors de leur pays d'origine. Elles peuvent, en effet, contribuer à valoriser les identités nationales selon le contexte.

Il y a aussi les pays qui ne comptent que peu de locuteurs francophones, mais qui sont membres de l'OIF tels que l'Égypte, le Vietnam, le Cambodge, le Laos, la Roumanie, la Bulgarie, la Moldavie, l'Albanie, ... En général, l'identité francophone est ici marginale, l'identité liée à la culture nationale étant dominante. Cela n'empêche cependant pas ces citoyens, francophones ou non, d'être parfois de fervents défenseurs de la Francophonie. Il y a, enfin, les personnes qui, hors des catégories précédentes, parlent le français. Elles ont souvent beaucoup de difficultés à vivre en français dans leur environnement proche, mais souvent pour des raisons culturelles ou historiques ou familiales, elles souhaitent conserver la culture et la langue française. Les Louisianais ou certains citoyens de l'État du Maine aux USA pourraient entrer dans cette catégorie. Ce sont souvent des individus qui sont très attachés à la culture française et ils ne connaissent que peu l'OIF. Leur identité francophone est souvent vécue comme un moyen de se valoriser, de se distinguer, au sein de leur propre pays.

Bien entendu on ne doit pas oublier la France (y compris les DOM-TOM) qui occupe une place centrale au sein de l'OIF et de la francophonie mondiale. Bien que les citoyens français soient les « locuteurs historiques » de cette langue, ils ne semblent pas très conscients de leur identité francophone. Ils vivent souvent la régression de leur langue dans le monde comme une fatalité et sont peu au fait du rôle de la Francophonie institutionnelle dans le monde. Récemment, en 2006, le Président de la République française, Jacques Chirac, a souhaité mettre en place le Festival « Francoffonies » pour tenter de redonner du souffle à la Francophonie en France. Comme l'a écrit Monique Veaute²², Commissaire générale du Festival : « Cette manifestation a permis de célébrer de mars à novembre 2006, la diversité culturelle des 68 États et gouvernements de l'OIF. Et, au delà, de tous ceux qui veulent partager l'aventure francophone : car celle-ci n'est pas affaire de frontières... Il s'agissait de montrer que la France est elle aussi francophone, dans les tissages de son identité ». Michèle Gendreau-Massaloux²³, ancienne rectrice de l'Agence universitaire de la Francophonie, décrit même la France comme le Far-West de la francophonie, autrement dit, comme un territoire inexploré. La Belgique présente une autre facette de l'identité francophone et de ses difficultés. Ici il est question d'insécurité linguistique et de déficit identitaire au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles. La Communauté française de Belgique semble avoir du mal à s'affirmer à côté de son puissant voisin français. Le lecteur intéressé pourra consulter un dossier remarquable sur ce thème²⁴.

Cette typologie schématique du concept d'identité francophone montre sans ambiguïté que ce concept est loin d'être homogène et qu'il correspond à des situations diversifiées au sein de l'espace francophone mondial.

Si l'on considère comme faisant partie d'un même ensemble (l'espace francophone mondial) tous les individus s'exprimant en français dans le monde, donc tous les francophones, on constate que les États-nations ont créé entre ces personnes des frontières qui, tout en favorisant souvent l'épanouissement d'une francophonie locale ou régionale, n'ont pour autant pas pris de dispositions susceptibles de favoriser l'éclosion et le développement au sein de cet ensemble de personnes, d'une identité commune donc francophone mondiale. On peut d'ailleurs constater que sur ce plan, l'OIF malgré sa politique, n'a pas non plus obtenu de grands succès. On se trouve donc en présence d'une identité francophone fragmentée, d'une multiplicité d'identités francophones comme on l'a vu plus haut, qui souvent s'ignorent, voire se confrontent. Les cultures francophones du monde se côtoient et se métissent difficilement tandis que « l'identité francophone mondiale » demeure fragmentée et donc inexistante. Un citoyen français ne connaît que très peu la culture d'un québécois ou d'un congolais et réciproquement. Pire, les passés coloniaux de la République française, de la Belgique, sont encore présents dans les imaginaires collectifs des peuples et viennent entraver un rapprochement harmonieux des identités francophones. L'exemple des relations entre l'Algérie et la France est, à cet égard exemplaire. Le « Traité d'amitié » entre ces deux peuples attend toujours d'être signé. Au Québec, sans doute en référence à l'Histoire de la Nouvelle-France, le « maudit français » fait encore recette. Un francophone résidant hors du Québec et un québécois francophone ont encore des difficultés à se solidariser au point que le Gouvernement du Québec vient, en 2007, de créer un Ministère de la francophonie canadienne en vue de développer les liens entre les québécois et les autres francophones du Canada. Au sein même de la République française, les récents débats autour de la mémoire de l'esclavage montre qu'il reste encore du chemin à parcourir avant d'apaiser totalement les consciences de part et d'autre de l'Atlantique, entre les Départements d'Outre-Mer et la France hexagonale.

La polémique qui est née autour du salon du livre en France en 2006 (voir l'article de Tahar Ben Jelloun²⁵) au cours de laquelle les écrivains francophones non français de souche, ont revendiqué d'être intégrés dans la « littérature française » et non dans la « littérature francophone », a montré combien le monde francophone avait encore de chemin à parcourir avant de lever certaines ambiguïtés de l'espace francophone mondial. Il nous semble néanmoins que le problème reste mal posé car c'est bien la « littérature française » qui devrait englober « la littérature francophone » et non l'inverse ! Simultanément, les identités francophones sont confrontées elles aussi à « l'effet uniformisant » dont il a été question plus avant et, souvent les imaginaires et les désirs des peuples francophones sont souvent plus sensibles aux clichés de

²² idem note 17, page 13

²³ idem note 8, page 471

²⁴ <http://www.ucl.ac.be/alumni/ucl/louv133-2.pdf>

²⁵ « Des « métèques » dans le jardin français », Revue « Manière de voir », numéro 97, février-mars 2008, pages 38-42

l'hyper culture globalisante qu'aux réalités culturelles de l'espace francophone mondial.

Outre la langue, il ne faut pourtant pas oublier les valeurs sur lesquelles se fonde la Francophonie institutionnelle et qui concerne, au moins en principe, les différents États et Gouvernements qui adhèrent à l'OIF. Ces valeurs interviennent naturellement dans la formation de l'identité des personnes et des sociétés. Au delà de la promotion de la langue française et de la diversité linguistique et culturelle il y a aussi la solidarité entre les plus riches et les plus démunis, le respect de l'Etat de droit et de la démocratie, la laïcité. L'affichage de ces valeurs par les institutions francophones ne peut néanmoins faire oublier que de nombreux membres de la Francophonie institutionnelle sont encore loin de satisfaire aux exigences qu'ils ont pourtant adoptées.

Les murs identitaires n'ont pas épargné la francophonie mondiale et les peuples de la francophonie demeurent encore bien éloignés les uns des autres. Cet émiettement rend les imaginaires francophones d'autant plus fragiles au regard de la culture envahissante des Etats-Unis d'Amérique.

Identité francophone : perspectives et recommandations

Comme nous l'avons vu plus haut, nous sommes en présence dans l'espace francophone mondial, d'une multiplicité d'identités francophones qui, le plus souvent, s'ignorent et peuvent même s'opposer. De plus ces identités sont aujourd'hui fragilisées ou exacerbées par les effets de la mondialisation ; elles ne paraissent pas encore avoir trouvé les moyens de résister à ces changements. Compte tenu de l'importance signalée de la construction identitaire, tant pour les individus que pour les sociétés, il est essentiel que le monde francophone particulièrement se mobilise afin de trouver une solution à cette question. Il est, en effet, dangereux de laisser :

- se développer dans les pays du Nord des communautés culturelles ghettos qui se radicalisent,
- et se désintégrer, les cultures et les langues des pays du Sud,
- s'affaiblir les langues de communication internationales sous l'emprise de la langue hypercentrale qu'est devenue l'anglo-américain,
- utiliser dans les Sciences et la communication scientifique la seule langue hyper dominante contribuant ainsi à l'étiollement des cultures du monde,
- se développer la mode actuelle d'insertion quasi systématique de mots ou d'expressions anglais au sein de l'environnement socio-économique,
- peu à peu disparaître la diversité des médias au profit d'une concentration contrôlée par l'hyper puissance,
- croître les murs identitaires internes et externes aux pays,
- la Francophonie institutionnelle subir l'effet de la mondialisation sans contrôler cette évolution,
- croire qu'il existerait une unique identité, l'identité francophone, pour l'espace francophone mondial comme

si les francophones du monde avaient conscience de la communauté qu'ils forment,

- sans réponse la connaissance des raisons profondes qui font que les pays adhèrent à la Francophonie institutionnelle,
- sans réponse la question du respect du contrat implicite, notamment en matière de langues, qui lie les pays membres de l'OIF,
- passer l'éducation de plus en plus sous l'emprise des marchands, leur confiant de la sorte la responsabilité de former et d'éduquer la jeunesse,
- envahir les salles de cinéma par les seuls films des États-Unis d'Amérique sans offrir aux spectateurs la possibilité de découvrir d'autres cultures cinématographiques. Cette façon ayant d'ailleurs pour effet de nourrir l'imaginaire des jeunes notamment par le « mythe américain », participant de la sorte à l'effet uniformisant de la mondialisation,
- ...

Il nous semble d'autre part, qu'il serait illusoire de se donner comme objectif de développer au sein de l'espace francophone mondial, une seule et même identité, qui serait « l'identité francophone ». Cette façon de faire se trouverait d'ailleurs en contradiction avec les options de la Francophonie institutionnelle qui a choisie de promouvoir la diversité linguistique et culturelle. Tendre vers cet objectif unique serait en d'autres termes, faire fi des cultures, de leur richesse et de la dynamique issue de leur diversité. Comme l'écrivait le prix Nobel de littérature mexicain Octavio Paz : « Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. A l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations ». Il serait en outre, difficile à mettre en oeuvre car la plupart des pays membres de l'OIF sont aussi adhérents à des institutions internationales régionales qui leur imposent des contraintes : la France, par exemple, est aussi membre de l'Union européenne, le Canada est aussi membre de l'Aléna (Accord de libre échange Nord américain), les pays d'Afrique francophone sont adhérents à l'Union africaine,...

La Francophonie politique, telle que représentée par l'OIF, joue déjà un rôle positif en faveur du développement de la coopération entre les États membres. Elle intervient aussi en médiatrice dans la gestion des conflits. Ce volet de son action doit être renforcé car la paix est la condition principale pour une expression harmonieuse des identités et des cultures francophones. Comme l'indique le Président de la République française dans son allocution du 20 mars 2008, à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie : « Le prochain Sommet de Québec, en octobre, sera un test de notre volonté collective. Je me réjouis beaucoup d'y prendre part cette année qui marque le 400^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Québec. Je fais confiance aux organisateurs canadiens et québécois pour proposer des thèmes politiques, qui conduiront l'OIF à prendre sa part dans les grands débats internationaux. Crises politiques régionales, démocratie, gouvernance, lutte contre le changement climatique sont, me semble-t-il, des sujets qui s'imposent d'eux mêmes. L'OIF n'est pas une ONU bis, mais elle a un potentiel important de contribution en règlement des conflits

La Francophonie devrait être aussi un projet culturel, centré sur les langues et les cultures de l'espace francophone mondial. Pour cela, il serait important de l'asseoir sur des bases solides constituées par de grands réseaux multilatéraux francophones structurant la société civile. Un bon exemple d'un tel réseau est celui de l'Agence universitaire de la Francophonie qui rassemble aujourd'hui 659 établissements membres répartis sur 74 pays. Ce réseau fonctionne bien car il maîtrise sa gouvernance qui reste essentiellement universitaire, les États et Gouvernements, bailleurs de fonds, n'intervenant généralement au Conseil d'administration que pour assurer le suivi des actions. Un autre exemple de ce type de réseau est l'Association internationale des maires francophones (AIMF). De nombreuses associations francophones existent dans le monde, elles concernent aussi bien des dentistes, que des avocats, des compositeurs, des parlementaires, des leaders syndicaux, des professionnels de toutes origines... L'une des plus importantes mérite d'être citée, il s'agit de la « Fédération internationale des professeurs de français » (FIPF) qui regroupe quelques 70 000 enseignants de français répartis dans 120 pays. La coordination et le financement de ces réseaux de la société civile, pourrait être confiés à l'OIF. Le réseautage multilatéral des sociétés civiles francophones mondiales est sans doute la méthode la plus efficace, la plus efficiente pour contribuer au renforcement des identités francophones donc, pour favoriser un épanouissement serein des cultures francophones du monde. La force de ces réseaux réside dans leur extension et leurs ramifications. Plus ils s'étendent et plus ils sont capables de collecter de nouvelles ressources. C'est l'effet de « maillage » du réseau.

Sur le plan des financements, il serait souhaitable que la solidarité, valeur fondamentale de la Francophonie institutionnelle, puisse rimer avec un certain équilibre de sorte que les États et Gouvernements membres cotisent tous au Fond multilatéral unique de l'OIF à hauteur des possibilités de chacun. Il est, en effet, profondément contre-productif pour l'image et l'efficacité de l'OIF qu'elle demeure financée seulement par quelques pays du Nord et que, parmi ceux-ci, ce soit surtout la France qui en assure la plus grosse part. Le Canada, le Québec, la Suisse et la Belgique pourraient contribuer plus fortement au budget de la Francophonie. Quand aux pays du Sud, ils ne devraient pas se contenter de recevoir de l'aide de l'OIF mais aussi participer, même symboliquement, à l'effort de solidarité qui est revendiqué par cette organisation. La situation actuelle ne fait qu'aggraver la présomption de néocolonialisme qui colle encore à la Francophonie institutionnelle.

Il nous paraît essentiel également qu'au sein des institutions internationales, les pays membres de l'OIF, respectent le contrat qu'ils ont eux mêmes signés en adoptant le « Vade-mecum » au XI^{ème} Sommet de Bucarest en 2006, à savoir que leurs représentants s'expriment en français au cours des débats dans les institutions internationales. Il en va de l'avenir des identités de la Francophonie elle-même.

La construction identitaire doit permettre à l'individu et aux sociétés de se renforcer, de mieux s'affirmer mais tout en

respectant l'Autre, tout en restant tolérant et perméable aux influences favorables venant de l'extérieur. C'est un processus difficile et délicat qui mérite d'autant plus d'attention de la part des personnes et des États qu'il est sensible. Nous utiliserons une métaphore pour mieux faire comprendre notre point de vue : un match de football est d'autant plus intéressant que les deux équipes qui s'affrontent sont de forces voisines, ce qui rend le match équilibré. Mais, sur un plan sportif, il est fondamental que la compétition se déroule dans le respect des règles du jeu sans déboucher sur un affrontement incontrôlable. Il nous semble qu'il devrait en être de même dans le monde en général et au sein de l'espace francophone mondial en particulier. La Francophonie institutionnelle devrait favoriser le développement des cultures et des langues au sein de son espace afin de contribuer à leur survie, puis à leur développement. Ce faisant elle conduirait à une affirmation identitaire de ces sociétés qui serait plus forte. Mais, dans le même temps cet ensemble d'États et de Gouvernement devrait mettre en place des dispositifs favorisant les échanges entre les membres de la Communauté de façon à ce que les cultures et les langues en cause se connaissent mieux, voire se métissent, sur la base d'échanges qui seraient multidirectionnels et équilibrés. On pourrait alors espérer créer, dans chaque pays, des individus possédant des identités hybrides ou multiples, construites sur le socle des cultures francophones. Parler français impliquerait alors une identification des individus à une société francophone dont la culture serait la résultante de la convergence des diverses cultures de la francophonie mondiale. Cette approche implique de prendre des mesures réglementaires dans les domaines clés de la construction identitaires que sont l'éducation, la culture et la communication.

Dans le monde éducatif, les pays membres de l'OIF devraient favoriser l'apprentissage des langues dans une perspective multilingue. C'est, en effet, la seule façon de rester perméable et ouvert aux autres cultures du monde et donc de développer une approche tolérante des problèmes. Le multilinguisme dont il est question ici n'est pas le « multilinguisme vertical » prôné par certains, à savoir l'apprentissage systématique de l'anglais accompagné de celui d'une ou plusieurs autres langues étrangères. Il est aujourd'hui connu que cette approche par laquelle on met en présence une langue hypercentrale et d'autres langues a pour effet de contribuer à la disparition des autres langues. Nous prônons plutôt un « multilinguisme horizontal » dans lequel les langues apprises sont du type « langue maternelle + une ou plusieurs autres langues » parmi ces dernières, l'anglais figurant à égalité avec les autres langues du monde. Ainsi l'apprentissage de l'anglo-américain ne serait pas systématique, et les autres langues pourraient aussi être apprises permettant alors une plus grande ouverture au monde. Bien entendu, toutes les méthodes facilitant cet apprentissage des langues devront être favorisées, nous pensons notamment à l'intercompréhension, à la traduction ainsi qu'aux méthodes basées sur les technologies de l'information et de la communication et enfin au jumelage d'enseignants de langues différentes, chacun venant à l'étranger pour y enseigner dans sa langue. Il est, en effet, très injuste de placer systématiquement les

locuteurs non anglophones en état d'infériorité dans les discussions, débats ou négociations de toutes sortes, ceux-ci se faisant presque toujours dans la langue anglo-américaine.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, cet apprentissage des langues devrait être poursuivi et une aide à la traduction devrait être mise en place afin de permettre que les colloques internationaux respectent le multilinguisme. Les revues scientifiques devraient pouvoir se diversifier en matière de langue et les revues multilingues devraient bénéficier d'un appui. Les réseaux scientifiques multilatéraux francophones devraient être soutenus. L'Agence universitaire de la Francophonie a mis en place des dizaines de réseaux de ce type tant pour la recherche que pour la formation (voir le site www.auf.org). Les systèmes de mesure de l'influence des communications scientifiques ne devraient pas être laissés dans les mains des seuls États-Unis d'Amérique. Des systèmes d'évaluation francophones, à l'exemple du « Science Citation Index », devraient être développés. L'exemple du Japon qui exige que toutes les études subventionnées par le Gouvernement soient publiées en japonais devrait servir de modèle.

Dans le domaine de la formation, l'AUF a aussi proposé de mettre en place des « crédits internationaux de formation » qui verraient s'associer plusieurs universités membres de l'AUF (des consortiums) en vue de produire en concertation des modules de formation dans leurs domaines de compétences. Ces crédits seraient ensuite mis à disposition des établissements qui souhaiteraient les intégrer dans les cursus qu'ils dispensent. Il y a dans cette proposition un moyen de favoriser des synergies entre acteurs des formations appartenant à des régions francophones distinctes en vue de déboucher non seulement sur un renforcement de l'excellence des formations mais aussi sur une meilleure connaissance des cultures en présence. Bien entendu les technologies de l'information et de la communication pourraient être mises à profit avec intérêt tant au plan de la préparation des modules qu'à celui de leur diffusion. L'étude des littératures francophones du monde devrait être encouragée et mise aux programmes des différents niveaux d'enseignement. La rénovation et le développement des Départements universitaires francophones devraient être encouragés. Ces Départements auraient pour fonction d'enseigner la langue et les littératures de l'espace francophone mondial mais aussi plus largement de s'ouvrir aux cultures francophones du monde.

La circulation des étudiants, des enseignants et des chercheurs doit être facilitée au moins au sein de la Francophonie institutionnelle. Un « Erasmus francophone » a d'ailleurs été proposé au cours du Festival Francoffonies (voir www.francoffonies.fr/textes/lettre_n45.html). Atténuer, voire abolir les différentiels de droits d'inscription entre certaines universités du Nord et celles du Sud pourrait constituer un axe majeur d'intervention de la Francophonie qui permettrait ainsi une circulation plus fluide des étudiants entre le Sud et le Nord. La constitution de centres d'excellence scientifique

dans les pays du Sud permettrait de diminuer l'exode des cerveaux tout en facilitant le retour, même temporaire, des membres des diasporas, à l'image des « Pôles d'excellence régionaux » soutenus dans les pays du Sud par l'AUF. D'une façon plus générale, les stratégies de développement des universités les plus riches ne doivent pas se limiter à une compétition effrénée avec les établissements les plus performants en ignorant la situation des établissements les moins bien pourvus. En effet, prendre cette voie pourrait aboutir à plus ou moins long terme à la constitution d'un « peloton de tête » en nombre réduit, la plupart des autres établissements étant restés sur le bord du chemin. Il faudrait que ces stratégies intègrent la solidarité avec les pays les plus pauvres si l'objectif est de parvenir à un développement durable et harmonieux de la planète dans un contexte mondialisé. Il serait dommage et dommageable que les universitaires se rangent, eux aussi, du côté de la « loi du plus fort »... Les identités francophones ne gagneront rien à vouloir insérer le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un modèle unique de développement, qui plus est, au sein d'un modèle inéquitable...²⁶.

Sur le plan culturel, il s'agirait d'améliorer l'expression et la diffusion des cultures nationales et régionales. Une certaine priorité aux produits culturels régionaux au moyen des lois et règlements permettrait de les aider tant au plan de la création que de la diffusion régionale et internationale. Au sein de la Francophonie des accords culturels pourraient contribuer à une circulation équilibrée des oeuvres tout en acceptant et en valorisant les différences culturelles. Des appuis spécifiques aux associations culturelles internationales favoriseraient un dialogue équitable des cultures. Les festivals francophones seraient à multiplier et devraient pouvoir circuler dans le monde et dans l'espace francophone mondial notamment. Les « Francofolies » pour la chanson ou le Festival « Francoffonies », le Festival du film francophone de Namur, le Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou, le Festival d'humour Juste pour rire du Québec, le Festival international de théâtre de Limoges (« Les Francophonies en Limousin »),... constituent de bons exemples de ce type. Ces manifestations internationales francophones participent d'ailleurs elles aussi au réseautage dont il a été question ci-dessus. Un salon itinérant du livre francophone serait bienvenu afin de permettre une diffusion améliorée des oeuvres littéraires de la francophonie. Plus généralement, toute action en faveur de la culture aura des répercussions positives sur la possibilité pour les personnes de renforcer le côté relationnel de leur identité. Ainsi, Jacques Polet écrit, à propos du cinéma francophone en Belgique²⁷ : « Le cinéma francophone cultive cette capacité d'ouverture dont il peut d'autant mieux s'autoriser qu'elle procède d'un fort ancrage dans sa propre culture. Il en résulte un cinéma singulier et pourtant apte à l'universalisation... ». Les outils remarquables mis en place par la France dans le domaine de la diffusion de la langue et de la culture française, tels que le réseau des Alliances françaises, celui des Lycées français, les Centres culturels français,... auraient bénéficié à être appuyés par la Francophonie surtout dans une période

²⁶ Le lecteur pourra aussi consulter JP Asselin de Beauville et P. Chardenet, « La diversité linguistique dans la production et la diffusion des savoirs : constats et propositions », actes du III Seminário Interamericano sobre a GESTÃO DAS LÍNGUAS –As políticas linguísticas dos Américas em um mundo multipolar, Rio de Janeiro, 29-31 mai 2006, pages 128-151.

où les difficultés économiques de la République française pourraient conduire celle-ci à restreindre son dispositif.

Les médias : revues, journaux, télévision, radio, Internet, Forums, espaces publics, rencontres... auraient avantage à faire une place accrue aux cultures et aux informations issues de l'espace francophone. TV5 devrait pouvoir se développer et accroître encore son audience internationale. Cette chaîne de télévision est, en effet, un excellente vitrine des cultures francophones du monde. Des émissions, tant radiophoniques que sur d'autres types de médias, mettant en valeur les différents points de vue du monde francophone devraient être particulièrement encouragées. Les difficultés que peuvent rencontrer les francophones minoritaires à vivre leur quotidien en français sont souvent à l'origine de l'abandon de leur langue. La présence, par exemple, d'une radio francophone ou d'un journal peut jouer un rôle salvateur en ce domaine.

L'intégration des immigrants dans les pays d'accueil doit être facilitée notamment par l'aide à l'apprentissage du français et par l'appui pour l'obtention d'un emploi en rapport avec la formation reçue ainsi que par un soutien pour la recherche d'un logement. Cette question de l'emploi n'est d'ailleurs pas sans lien avec celle de la promotion de la langue française. En effet, comme l'exprime Loïc Depecker²⁸ : « Pourquoi n'y aurait-il pas une « excellence linguistique », fondée sur l'intelligence des entreprises à gérer les langues ? Elles ont tout à gagner à se faire comprendre et à bien traduire. Cette excellence linguistique, gage de compétitivité économique, permettrait de dépasser l'idée d'une défense du français fondée sur les bons sentiments, le souci de l'identité ou l'exception culturelle ».

Cette approche serait susceptible d'éviter la « ghettoïsation » des communautés culturelles. La communication, sous toutes

ses formes, entre les migrants et les populations des pays d'accueil serait à développer afin de permettre aux communautés culturelles de mieux se connaître et s'apprécier. L'objectif étant d'éviter de mettre en place des politiques de multiculturalismes qui conduisent chaque communauté culturelle à s'enfermer au sein de son identité, dans son ghetto en contribuant à l'érection de murs supplémentaires d'incompréhension mutuelle. Comme on peut le lire en page 169 du livre déjà cité²⁹ : « il est illusoire de penser que le nouvel arrivant épousera, à terme, la cause de la majorité si son parcours d'intégration est jalonné d'obstacles arbitraires (discrimination socioéconomique, exclusion symbolique, politique de non-accommodement de la diversité culturelle) ».

Paul Valéry écrivait en 1945, dans *Regards sur le monde actuel* : « Le temps du monde fini commence ». Sans doute pressentait-il déjà l'accélération à venir de la mondialisation... Mais que peut bien signifier la déclinaison de cette perspective pour le monde francophone? Logiquement cette contraction de l'espace et du temps produite par le développement des technologies de l'information et de la communication devrait conduire, à long terme, à une quasi disparition des territoires nationaux, à l'effacement progressif des frontières, de sorte que les humains devraient progressivement « habiter » non plus des territoires géographiques, mais plutôt des cultures. Les francophones du monde pourront alors regarder au delà des frontières et exprimer leur désir de vivre ensemble, de conforter leurs valeurs, de valoriser leur langue, leurs coutumes et leurs cultures en considérant que désormais leur véritable pays c'est la langue française dans toute sa diversité... Les identités francophones pourront alors s'épanouir, échanger librement et peut être, à très long terme, commencer à donner naissance au sentiment d'appartenance à une identité commune.

²⁷ « Un enracinement porteur d'universalité » (<http://www.ucl.ac.be/alumni/ucl/louv133-2.pdf>)

²⁸ Journal Le Monde en date du 26 février 2008, intitulé « L'anglais n'est pas forcément la langue dominante dans les entreprises »

²⁹ Idem note 2



Jean-Pierre Asselin de Beauville
Chargé de mission auprès du recteur
ancien vice-recteur aux programmes
Agence universitaire de la Francophonie
(jean-pierre.asselin@auf.org)



Jean-Louis Hiribarren
Laboratoire de Psychologie
Université François Rabelais (Tours)
(jl.hiribarren@orange.fr)

